



# UNE NOUVELLE ÈRE POUR LES DÉCHETS

**E**t si nous parlions de déchets ? Certes, ce n'est pas le sujet le plus "glamour", mais il concerne notre quotidien à tous. Et surtout, il est au cœur des efforts de Grand Châtellerault pour bâtir un territoire plus durable. À partir du 31 mars, de nombreuses nouveautés seront mises en place pour moderniser la collecte et réduire notre impact environnemental. Ce dossier détaille tout ce qu'il faut savoir pour aborder ce changement en toute sérénité.



## La collecte des déchets évolue dans Grand Châtelleraut. Découvrez comment bien vous préparer à ce nouveau fonctionnement.

C'est un changement qui a du bon ! À partir du 31 mars, le bac gris (ordures ménagères) et le bac jaune (emballages) seront collectés en alternance toutes les deux semaines. À ce jour, la grande majorité des habitants de Grand Châtelleraut, soit 80 %, a déjà reçu son bac.

Vous n'avez pas encore récupéré le vôtre ? Pas d'inquiétude ! Dès le mois de mars, des permanences sur rendez-vous seront organisées pour vous permettre de venir chercher votre équipement (lire ci-dessous).

### LES CONSIGNES DE TRI, C'EST FACILE !

Bien sûr, il est inutile d'attendre pour adopter les bons gestes. Le bac gris est réservé aux ordures ménagères placées dans des sacs fermés. On y met les déchets qui ne peuvent être ni triés, ni valorisés :

produits d'hygiène souillés, petits objets cassés ou non recyclables, mais aussi des restes comme les os ou la poussière.

Le bac jaune, lui, accueille tous les emballages sans exception.

Et pour les épluchures, les restes de nourriture et autres déchets organiques, **direction le compost !** Grand Châtelleraut propose la vente de composteurs à des tarifs préférentiels. Pour ceux qui n'ont pas de jardin, ils peuvent déposer leurs biodéchets dans un composteur collectif ou dans le point d'apport volontaire le plus proche.



### ENCORE QUELQUES EFFORTS !

Aujourd'hui, 20 % des déchets présents dans les poubelles noires pourraient être triés dans les bacs jaunes, et 50 % pourraient aller dans un composteur. En clair, 70 % de nos déchets pourraient être valorisés plutôt qu'enfouis ! Alors, en adoptant ces simples gestes, vous verrez qu'une collecte toutes les deux semaines du bac gris est largement suffisante. C'est à vous de jouer ! ●

### Info ⊕

Vous avez des questions ou souhaitez prendre rendez-vous lors des permanences pour récupérer vos bacs ? Prenez contact avec la Direction Gestion des déchets au 0800 835 821 (numéro vert) ou réservez votre créneau sur [mesdemarches.grand-chatelleraut.fr](http://mesdemarches.grand-chatelleraut.fr)

### DES CONSIGNES À RESPECTER

Pour faciliter le travail des agents et assurer le bon déroulement des collectes, **sortez vos bacs la veille de la collecte après 19h ou le matin même avant 5h**, uniquement lorsqu'ils sont pleins. Rentrez-les dès que possible après le passage du camion, au plus tard en fin de journée. Les déchets en **sac ou en vrac sur la voie publique sont interdits** et considérés comme un dépôt sauvage, passible de sanctions. Une exception pour les habitations qui ne peuvent stocker de bacs individuels ou auxquelles le véhicule de collecte ne peut accéder : ils bénéficieront de conteneurs collectifs. En attendant leur installation, la collecte en sacs restera possible pour ces foyers. ●

### En chiffre

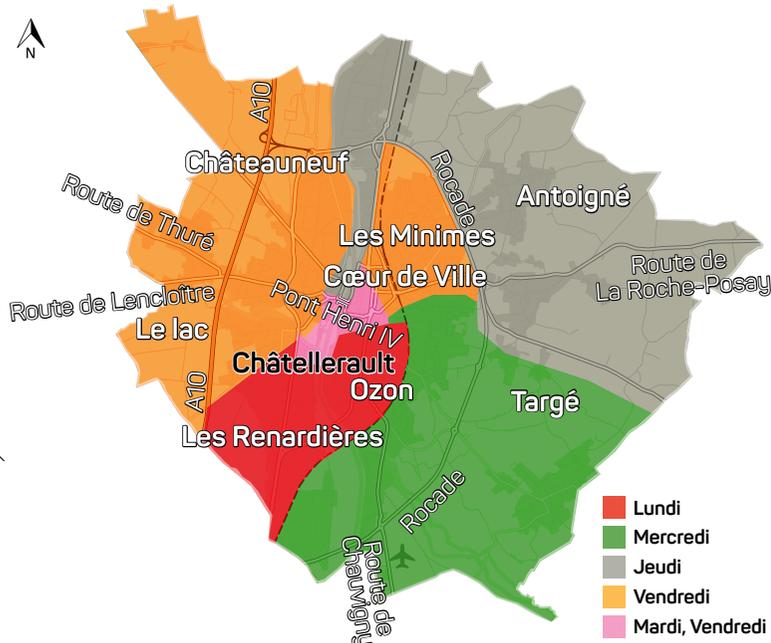
À l'horizon 2030, Grand Châtelleraut vise une réduction de **-22 %** de déchets ménagers collectés.

## Un nouveau circuit de collecte

Cette réorganisation s'accompagne d'une refonte complète des circuits de collecte, pensée pour optimiser les tournées et mieux répondre aux spécificités de chaque secteur. Pour connaître précisément le jour de passage des bennes dans votre quartier, consultez la carte ci-contre.

### Info ⊕

Une collecte par semaine en alternance entre le bac gris et le jaune (sauf l'hypercentre de Châtelleraut, mardi et vendredi pour les noirs, jeudi pour les emballages).



## UNE STRATÉGIE AMBITIEUSE



## Questions pour des déchets !

**En janvier dernier, plusieurs réunions publiques ont rassemblé les habitants de Grand Châtelleraut pour échanger sur la mise en place de ces nouvelles collectes : la gestion des déchets. Ces rencontres ont permis de répondre aux nombreuses questions et préoccupations, tout en ouvrant la voie à une réflexion collective sur l'avenir.**

La première réunion publique sur la gestion des déchets, organisée le lundi 20 janvier à la salle Camille Pagé, a fait salle comble. "Notre objectif est de mieux répondre à vos besoins et à ceux du territoire", a affirmé Évelyne Azihari, vice-présidente en charge de l'Énergie et du Climat de Grand Châtelleraut. Elle a rappelé que la Communauté d'Agglomération consacre **12 millions d'euros** à la gestion des déchets. Un budget conséquent qu'il faut maîtriser. "Il est indispensable de rationaliser les dépenses tout en maintenant un service de qualité", a-t-elle souligné, insistant sur l'importance d'une gestion optimisée.

### DES QUESTIONS CONCRÈTES ET DES RÉPONSES RASSURANTES

Les discussions se sont rapidement orientées vers les nouvelles modalités de collecte, notamment le passage à une collecte des

ordures ménagères tous les quinze jours. "Avec ce changement, ne craignez-vous pas une augmentation des dépôts sauvages ?", s'est inquiétée une participante. Grégory Bossard, directeur général adjoint, a tenu à rassurer : "Aucune hausse significative n'a été constatée à Pleumartin et La Roche-Posay, où cette organisation est en place depuis trois ans. La lutte contre ces pratiques reste une priorité."

La question des nuisances olfactives en période estivale a également été soulevée. "Que faire des déchets malodorants, comme les restes de poissons ou de crustacés, lorsqu'il faut conserver son bac plusieurs jours?", a demandé un habitant. Grégory Bossard a précisé que des conteneurs collectifs seront disponibles, offrant ainsi une solution pratique pour éviter les désagréments.

D'autres participants ont exprimé leurs interrogations sur les conteneurs eux-mêmes,

notamment sur la présence d'une puce. "Elle permet de rattacher un conteneur à une adresse et sera scannée à chaque collecte", a expliqué Cendrine Gendre, directrice de la Gestion des déchets. Ce système permettra ainsi de suivre le nombre de levées, sans projet de tarification au poids (lire page 10).

### PRÉPARER L'AVENIR : UN DÉFI DE TAILLE

Un autre sujet majeur abordé lors de ces réunions concerne l'avenir... Le site d'enfouissement actuel arrivera à saturation en **2038**, imposant une réflexion sur des solutions alternatives. Parmi celles envisagées figure la construction d'un incinérateur mutualisé avec les 6 autres intercommunalités. Ce dossier reste encore au stade de la réflexion et nécessitera des échanges approfondis entre tous les partenaires. ●

## Des bennes robotisées pour améliorer la collecte



Attention, innovation ! Grand Châtelleraut modernise la collecte des déchets avec l'acquisition de **nouveaux camions équipés d'un bras robotisé**. Ce système permet de vider les bacs de manière quasi autonome. Grâce à cette technologie, la collecte nécessite désormais **un seul opérateur**, réduit significativement les risques de troubles musculo-squelettiques et d'accidents de travail liés à la manipulation des conteneurs et valorisant aussi l'expertise des agents de collecte des déchets.

Les habitations concernées par cette collecte robotisée recevront un **flyer détaillant toutes les consignes**. Un **marquage au sol** sera également apposé devant chaque domicile pour indiquer précisément où

positionner les bacs. **À partir du 31 mars**, il faudra donc prendre en compte quelques consignes très simples :

#### • Respecter l'emplacement :

un bac mal positionné ne pourra pas être collecté (marquage ci-contre).

• Placer le bac poignée tournée vers la maison et ouverture côté route.

• Éviter de **surcharger le bac**, car cela empêche un vidage correct.

• **Présenter les bacs fermés**. Les déchets ne doivent pas être compactés.

Optimisée et sécurisée, cette nouvelle collecte robotisée est une véritable avancée. ●



# L'interview



## ÉVELYNE AZIHARI

Vice-présidente de Grand Châtelleraut en charge de l'Énergie, du Climat et de la gestion des déchets



"C'EST AUJOURD'HUI QU'ON PRÉPARE L'AVENIR"

**La gestion des déchets est un sujet central, actuellement.**

**Quels sont les enjeux majeurs ?**

*Les enjeux sont multiples. Nous devons réduire drastiquement notre production de déchets. L'État, via différentes lois et directives, nous l'impose.*

*C'est aussi une question de moyens. Avec l'augmentation des coûts de traitement des déchets, si nous ne faisons rien, nous ne pourrons plus investir. Chaque année, nous devons renouveler les camions-bennes, réaliser des travaux dans nos déchèteries, acheter du matériel...*

*Enfin, et surtout, il faut préparer l'avenir. Et c'est bien le rôle de l'élu que d'avoir une vision à long terme. Le monde change, quoi qu'on en pense... Nous avons tous une responsabilité, déjà en tant que citoyens, envers les générations futures, nos enfants et nos petits-enfants.*

**Certains usagers se plaignent de "payer plus pour moins de service".**

**Que leur répondez-vous ?**

*Je comprends que cette perception puisse exister, mais il est essentiel de voir les choses dans leur globalité. Nous apportons un service certes différent, mais qui vise à améliorer la gestion des déchets, la propreté urbaine et la salubrité publique. Et je rappelle que nous devons gérer notre budget de manière rigoureuse, surtout dans un contexte économique tendu. Si nous ne faisons rien, nous serons simplement soumis à l'augmentation des coûts sans aucune marge de manœuvre... **Je veux aussi rappeler que la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), est passée de 12 % en 2017 à 10 % en 2020.** Cependant, pour financer les investissements nécessaires, nous l'avons portée à 13 % en 2024. Je reconnais que*

*cette hausse peut sembler brutale. Peut-être aurait-elle été mieux acceptée si nous étions restés à 12 %.*

**Pouvez-vous donner des précisions sur la mise en place de la TEOM incitative ?**

*À partir de 2028, nous passerons à une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères "incitative". La facturation comprendra une part variable. Chaque foyer aura la possibilité d'agir sur sa facture en réduisant et en valorisant plus ses déchets et donc en sortant moins son bac gris. Cette part incitative sera calculée en fonction du volume d'ordures ménagères présenté à la collecte. Pour vous donner une idée, chez nos voisins du Simer, où ce fonctionnement est en place depuis trois ans, chaque levée supplémentaire coûte entre 4 et 6 euros en fonction de la taille du bac. Je sais que cela peut inquiéter, mais ces craintes n'ont pas lieu d'être. Nous ajusterons ce dispositif au fur et à mesure pour qu'il reste équitable et adapté aux besoins. C'est la force du service public : nous savons nous adapter.*

**En conclusion, que diriez-vous aux habitants qui s'interrogent sur ces changements ?**

*Je leur dirais que nous sommes pleinement engagés pour assurer un service de qualité tout en préparant l'avenir. Il ne s'agit pas de subir les changements, mais de les accompagner de manière responsable. Ensemble, nous pouvons faire de Grand Châtelleraut un territoire exemplaire en matière de gestion des déchets, au bénéfice de tous. ●*





## Le vrai du faux sur la taxe incitative

**La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMi) suscite de nombreuses interrogations. Entre rumeurs alarmantes et idées reçues, pas toujours facile de s'y retrouver. Pas de panique : on vous explique tout pour voir clair dans ce qui changera vraiment.**

**T**out d'abord, mettons fin à une confusion : **la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative ne sera mise en place qu'en 2028.** Cela laisse le temps à chacun de s'informer, de s'adapter et de mieux comprendre cette évolution.

### **QU'EST-CE QUI CHANGE AVEC LA TEOMi ?**

Contrairement à l'actuelle taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la TEOMi inclura une **composante variable.** L'objectif ? Encourager

chaque habitant à réduire sa production de déchets non valorisables.

Mais attention, cette composante variable **ne sera pas basée sur le poids des poubelles**, comme beaucoup le pensent. Elle dépendra **uniquement du nombre de collectes de votre bac gris** (celui des ordures ménagères). Pour simplifier, chaque ménage disposera d'un forfait annuel qui inclura un certain nombre de levées, pensé pour répondre aux besoins habituels. Chaque levée supplémentaire sera alors facturée. Mais, bonne nouvelle : vous avez

les cartes en main pour maîtriser votre facture ! Si vous compostez et trie consciencieusement vos déchets, votre bac gris ne se remplira pas rapidement.

Enfin, si certains s'inquiètent que leur voisin puisse se délester de ses poubelles dans leur conteneur, qu'ils se rassurent. Puisqu'il ne s'agit pas d'une facturation au poids, cela ne change rien. En revanche, il ne faut bien sûr **sortir votre bac gris que lorsqu'il est plein.** Une bonne habitude qui permet de limiter le nombre de levées comptabilisées. ●

## En chiffres

Décidée par l'État et payée par Grand Châtellerault, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) pour le traitement des déchets était de 17 € la tonne en 2019.

En 2025, elle s'envole à 65 € la tonne. Grand Châtellerault traite en moyenne 15 000 tonnes de déchets par an. La TGAP payée par la collectivité est donc passée de 255 000 € à près d'1M €, soit un bond de 75 % ! Pour ne pas avoir à supporter ces coûts, il faut impérativement baisser la production de déchets. ●